



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes des Loges-en-Josas pour l'organisation d'un loto le 11 décembre 2021 à l'occasion de la fête de Noël

DATE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRÉSENTÉS	1
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le premier juillet, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Sylvie PERRAUD ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Lyse-Marie CLISSON

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet d'un loto des familles pour la Fête de Noël qui se déroulera le samedi 11 décembre 2021 organisé par le Comité des Fêtes des Loges-en-Josas (CDF),

CONSIDÉRANT que le Comité des Fêtes des Loges-en-Josas (CDF) nécessite d'être aidé financièrement sur ce projet afin d'offrir des lots adaptés à chaque participant (enfants, jeunes, familles et seniors),

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Côme RIVIÈRE, Adjoint au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ au Comité des Fêtes des Loges-en-Josas (CDF), dont le siège social est situé en Mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas (78350), pour l'organisation d'un loto des familles à l'occasion de la Fête de Noël qui se déroulera le samedi 11 décembre 2021 ;

DIT que la dépense est inscrite à l'exercice 2021 du budget communal ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 15
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 3 (MMES Arlette PEYTOUR - Odile CONROY - M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le - 8 JUIL. 2021

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes des Loges-en-Josas pour l'organisation d'un loto le 11 décembre 2021 à l'occasion de la fête de Noël

Date de transmission de l'acte : 09/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-043 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20210701-CM-2021-043-DE

Date de décision : 01/07/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions